Programme d'échanges de pratiques agroécologiques et innovantes

Séances de visites et d'échanges entre agriculteurs

Objectifs
Echanger sur des problématiques techniques récurrentes et visiter des lieux mettant en place des pratiques innovantes.

Pré-requis
Aucun.

Contenu
Ce programme d’échange de pratiques innovantes agroécologiques (EPIA), porté par la FD CIVAM 30 et financé par le FEADER 1.2, a pour but d’organiser des rencontres entre agriculteurs (et porteurs de projet) sur des thèmes soulevant des questions d’ordre techniques.
Les types de productions abordées sont principalement le maraîchage, les PPAM (plantes
aromatiques et médicinales) et l’arboriculture.
Les séances se déroulent sur une journée ou une demi-journée, pendant laquelle les groupes
visitent une ferme ayant adopté une pratique spécifique (traction animale, semis direct,
désherbage innovant…). Un accompagnateur-expert sera présent lors de certaines séances
pour donner des explications générales et participer aux échanges. Une fois le système global
de l’exploitation présentée, les échanges s’orientent plus spécifiquement sur le thème de la
séance.
Ces séances sont gratuites. Il vous sera seulement demandé de contribuer à la rédaction du
compte-rendu collaboratif, en y incluant vos commentaires et vos photos.
12 séances sont prévues en 2019 dont 9 entre février et mars 2019.

Infos complémentaires

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Plus de renseignements
Claire Breit-Corbière
breit@civamgard.fr
FD CIVAM 30

Taux de satisfaction : %

Pique-nique et tenue d'extérieure à prévoir

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

30 mars 2019 30250 Sommières

Co-organisateur(s)

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Bulletin d'inscription

Nom _______________________________________

Prenom _______________________________________

Adresse _______________________________________

____

____

Courriel _______________________________________

Tél ___________________________________

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)